

Et si on parlait fiscalité ?

Le projet de loi de finances pour 2015 recense les dépenses fiscales les plus onéreuses et constate qu'elles sont extrêmement concentrées. En effet pour 453 mesures différentes, les 2 premières concentrent 15 milliards d'euros sur un total de 82 milliards soit plus de 18 %.

Les gagnants sont :

- le Crédit d'impôt emploi compétitivité (CICE) évalué à 10 milliards pour 2015,
- le Crédit impôt recherche (CIR) évalué à 5,340 milliards pour 2015.

Encore faut-il noter que dans son deuxième rapport, publié sous l'égide de France Stratégie, le comité de suivi du CICE note que ce dispositif est entré dans « sa phase de maturité » et précise que « pour 2014, le résultat partiel - compte tenu de la date de clôture des compte - s'élève à 14,2 milliards d'euros. La montée en puissance se poursuit. Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit que les créances de CICE pourraient s'élever à 20 milliards d'euros en 2017 »

Qu'est ce qui a motivé ces cadeaux aux entreprises ?

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Les entreprises bénéficiaires

Le CICE bénéficie à l'ensemble des entreprises employant des salariés, imposées à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) d'après leur bénéfice réel, quel que soit le mode d'exploitation (entreprise individuelle, société de personnes, sociétés de capitaux, etc.) et quel que soit le secteur d'activité (agricole, artisanal, commercial, industriel, de services...).

Comment le calculer

- ⇒ Le CICE porte sur l'ensemble des rémunérations versées au cours d'une année civile qui n'exèdent pas 2,5 fois le SMIC.
- ⇒ Le taux du crédit d'impôt est de 4% pour les rémunérations versées en 2013. Il est de 6% pour les rémunérations versées à compter de 2014.

Avertissement :

L'entreprise bénéficiaire du CICE ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations de ses dirigeants.

Concrètement :

M X est notaire à Y, il n'a pas créé de société. Il dispose de 6 collaborateurs, 5 ont des salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC. La masse salariale de ces 5 derniers dans notre exemple est évaluée à 120 000 € (2000/mois*12*5). Le CICE sera de 7 200 €. Maître X aura une réduction d'impôt sur le revenu de 7 200€ !

En quoi Maître X est confronté à la concurrence internationale ? On cherche à augmenter sa compétitivité par rapport à qui ? Comment le gouvernement peut-il affirmer que le CICE ne peut financer la rémunération du dirigeant puisque ce cadeau rentre dans sa poche, certes pas comme hausse de rémunération mais comme baisse d'impôt sur le revenu.

Quelles sont les conséquences du CICE, en matière de distributions de dividendes et d'emplois ?

Selon le dispositif retenu, l'entreprise bénéficiaire du CICE ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations de ses dirigeants. Et pourtant d'après le site de Boursorama les dividendes distribués s'envolent.

Les entreprises françaises très généreuses avec leurs actionnaires

Dividendes en milliards de dollars, au 2^e trimestre 2014

(variation sur 1 an)

États-Unis



France



Allemagne



Royaume-Uni



Japon



Sans tenir compte des dégâts collatéraux !

Car pour financer ces aides à fonds perdus il faut diminuer la dépense publique (discours maintes fois entendus, les gouvernements changent, le discours reste...).

Les Finances publiques ne sont pas un cas particulier, on retrouve les mêmes situation dans toute la fonction publique (santé, gendarmerie, hôpitaux...).

Crédit Impôt Recherche :

Nous ne disposons pas de données locales, mais d'une communication faite par la Cour des Comptes à la commission des finances de l'Assemblée Nationale (juillet 2013).

Les têtes de chapitre sont éloquentes :

Chapitre 1 : Une réforme majeure aux conséquences mal anticipées,

Chapitre 2 : Un mécanisme avantageux d'un coût élevé pour les finances Publiques,

Chapitre 3 : La difficile mesure de l'efficacité du CIR,

Chapitre 4 Une gestion lourde, des risques de fraude...

Il n'y a pas que la Cour des Comptes à se préoccuper de ce crédit d'impôt !

Le dispositif fiscal du Crédit impôt recherche (CIR) fait débat en France, particulièrement depuis qu'il s'est trouvé considérablement étendu en 2008. Les critiques dénoncent son coût extrêmement élevé pour les finances de l'État, et les nombreux abus et détournements dont il fait l'objet de la part des entreprises. Une commission d'enquête parlementaire avait été mise en place pour faire le bilan du CIR, mais une majorité de Sénateurs vient de décider de ne pas publier son rapport, sous la pression des industriels et notamment de Renault. Le débat public n'aura pas lieu.

La diminution des dépenses publiques ne concerne pas que l'État, par ricochet, du fait de la baisse des dotations d'État de 11 milliards en 3 ans les collectivités locales vont de se serrer la ceinture ou (et/ou) se retourner vers les ménages, car une fois de plus les entreprises ont bénéficié de mesures très favorables, notamment dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle. Qu'on en juge par l'évolution de la fiscalité locale sur 10 ans :

	2002	2012	Variation
Ensemble des 4 taxes	48 615	71 726	47,54%
Taxe d'habitation	10 686	19 525	82,72%
Foncier bâti	14 128	27 357	93,63%
Foncier non bâti	841	982	16,71%
Taxe professionnelle*	22 960	23 862	3,93%

En millions d'euros

* remplacée en 2012 par la contribution économique territoriale

Cette situation n'est plus acceptable !

Il faut lancer un grand débat sur la fiscalité et arrêter les discours anti-fiscaux, y compris dans les instances du ministère ! Les aides publiques doivent donner lieu à expertise et contrôle. Faute de moyen le CIR qui profite principalement aux entreprises du Cac 40, est peu ou pas contrôlé. Faute de volonté politique le CICE n'est pas contrôlé et fait preuve d'une totale inefficacité en matière de création d'emplois.

Ce n'est pas en supprimant des emplois aux Finances Publiques que ces dérives cesseront !

Multinationales : la fin de l'optimisation fiscale ?

Fiscalité mondiale Refondre l'architecture de la fiscalité mondiale, rien que ça. L'OCDE a préparé un texte en vue de lutter contre l'optimisation fiscale des grandes multinationales échappant à l'impôt, singé par les ministres de l'Économie, il sera présenté aux chefs d'État alors de la réunion du G20 d'Antalya. « La fin des paradis fiscaux et du secret bancaire est encore loin, explique Alexandre Derigny, membre de la direction de la fédération des Finances CGT, mais on va dans la bonne direction ».

Comment analysez-vous ce texte ?

Il vise à mieux lutter contre les pratiques d'évasion fiscale des multinationales – les PME ne le peuvent pas puisqu'elles ne sont présentes que sur le territoire national. Les États-Unis en ont été moteurs de la démarche, car, bien que maîtres de la logique libérale, ils luttent beaucoup contre l'évasion fiscale.

Selon Les Échos du 7 octobre, « les 500 plus grands groupes américains stockent plus de 2000 milliards de dollars de revenus à l'étranger ». Ce sont des centaines de milliards qui s'évaporent dans la nature et qui n'entrent pas dans les caisses de l'État fédéral.

Est-ce du protectionnisme ?

Absolument pas. La réalité c'est que des entreprises situées à un endroit avec des travailleurs, qui créent de la richesse, qui vendent leurs produits à un endroit donné et ces multinationales grâce des dispositifs assez complexes arrivent à ne pas payer l'impôt là où elles ont leur activité réelle.

C'est un problème économique et social, il est normal que l'entreprise paie l'impôt là où elle crée des richesses où sont ses salariés et où elle profite également des infrastructures pour se développer.

Les entreprises peuvent s'installer là où la fiscalité est la plus faible ?

Oui, et cela entraîne une spirale infernale qui n'en finit jamais avec l'évasion fiscale et le dumping fiscal. Dès lors que l'entreprise peut s'installer dans un pays à fiscalité avantageuse, il va être concurrencé par un autre pays qui va vouloir baisser son taux d'imposition pour également attirer les entreprises.

Par exemple, si Coca-Cola est basé en Irlande pour la faiblesse des impôts à payer et que la France veut attirer l'entreprise, elle va devoir proposer des taux plus bas et si l'Allemagne le veut aussi, elle sera tentée de faire encore mieux donc avec encore moins d'impôts. On va dans le mur si on n'adopte pas des règles communes. D'où l'idée de ce texte.

Encore faut-il qu'il soit observé par tout le monde...

Il faut non seulement qu'il soit respecté par tous, mais aussi qu'il soit suffisamment ambitieux pour réellement juguler le phénomène. Le problème c'est qu'au départ de ce texte en 2013, les mesures proposées étaient beaucoup plus strictes que celles qui figurent dans le texte que signeront les 62 pays à Lima lors du G20. Les lobbys industriels et des grandes entreprises sont passés par là.

Ce rapport a pour vertu de faire parler de cette question et de montrer au grand jour ce problème colossal. Rappelons que si nous réussissions à imposer les multinationales sur les richesses qu'elles produisent en France, nous n'aurions le problème des 3 % déficit. C'est un enjeu de justice et économique central.

Les lobbys économiques sont donc plus puissants que les acteurs politiques réunis à l'OCDE et qui ont tous à gagner à l'adoption de texte ?

Il y a les deux, les lobbys ont été rejoints par certains pays. Tous les États n'ont pas les mêmes intérêts : certains comme les USA ou les Européens, etc. ont une activité économique réelle sur leur sol et ont donc tout intérêt à voir l'imposition de cette activité se faire sur leur territoire et d'autres États qui ne vivent qu'en attirant à eux les entreprises alors qu'elles n'ont pas ou peu d'activité économique réelle comme l'Irlande, le Luxembourg, le Panama, et tous les paradis fiscaux.

Quelle est la mesure phare de ce texte ?

Celle de la transparence, les sociétés devraient être contraintes de transmettre certains éléments sur leurs filiales à l'étranger aux services fiscaux des pays où elles ont des filiales.

Chiffre d'affaires de l'entreprise, effectifs, etc. seront désormais systématiquement transmis alors que jusqu'ici ils n'étaient accessibles que lors d'un contrôle fiscal ou d'assistances internationales prévues par des conventions.

C'était très compliqué. L'encadrement des prix de transfert – dont la presse parle beaucoup – est une « fausse » mesure. Le prix de transfert est le prix auquel des filiales d'une même société se vendent entre elles notamment des marchandises.

Starbucks France, par exemple, va acheter ses grains de café très cher à Starbucks Suisse afin que ses bénéfices soient diminués en France et favorisés en Suisse où le taux d'imposition est bien inférieur. Ces prix sont déjà encadrés aujourd'hui : il est illégal de faire payer une marchandise dix fois le prix du marché, mais c'est extrêmement difficile à contrôler.

Comment déterminer le prix du marché ?

Il est variable selon le type de café, etc. ça ne marche pas. La mesure proposée est vouée à l'échec, alors qu'au départ, l'idée qui consistait à taxer l'ensemble des bénéfices d'un groupe proportionnellement à l'activité qu'il avait dans tel ou tel pays était beaucoup plus simple et efficace.

Les « patentes boxes » (boîtes à brevets) sont également en jeu ?

Oui. La pratique est très pratiquée par Mac Donald. Il s'agit, par exemple, de faire acheter à ses restaurants français la marque de l'enseigne à Mac Donald Luxembourg – situé dans un paradis fiscal en plein cœur de l'Europe – à qui ils reversent 10 à 20 % de leurs bénéfices annuels.

Résultat : en 5 ans, 1,5 milliard d'euros ont ainsi échappé au Trésor français. Le texte initial prévoyait de les interdire. Elles restent finalement valables jusqu'en 2021, puis seront remplacées par un autre dispositif dont les contours restent encore flous.

Le large consensus obtenu autour de ce texte est dû à sa faiblesse ?

Oui. C'est un grand classique. On ne répond pas à l'ampleur du problème. On va dans la bonne direction, mais on a fait un pas là où il faudrait en faire cent. L'autre souci, c'est que, parmi les 62 pays signataires, les pays en voie de développement sont les grands absents.

Or, l'évasion fiscale des multinationales siphonne encore plus leur économie puisqu'ils n'ont que de faibles moyens pour faire respecter ces règles, décidées sans eux du reste.